



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Affaire n° 27-20240408

**Attribution de subventions transport aux associations
sportives tamponnaises
Complément à la délibération n° 19-20231216 du
Conseil municipal 16 décembre 2023**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

10 avril 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 26 mars 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 7
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à seize heures dix-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jean-Pierre Georger par Marie-Lise Blas, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Jean-Philippe Smith par Doris Técher, Jean-Yves Félix par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absente :

Anissa Locate

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 27-20240408

**Attribution de subventions transport aux associations sportives tamponnaises
Complément à la délibération n° 19-20231216 du
Conseil municipal 16 décembre 2023**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,
- Vu** le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000
- Vu** la délibération n°19-20231216 du Conseil municipal du 16 décembre 2023,
- Vu** le rapport n°27-20240408 présenté au Conseil municipal du 8 avril 2024,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les clubs sportifs tamponnais en leur octroyant une aide financière calculée sur la base du barème kilométrique de l'administration fiscale en vigueur cela afin de les aider dans les frais engagés lors de leurs déplacements effectués dans le cadre des compétitions départementales ou régionales et inscrites aux calendriers officiels des ligues ou comités réunionnais agréés par les fédérations nationales,

Considérant les conditions d'obtention fixées afin d'obtenir un soutien financier : être un club sportif tamponnais, être référencé sur le portail des associations de la Ville, avoir leur siège social sur la commune du Tampon, n'avoir perçu aucune subvention ou avoir perçu en 2023 une subvention de fonctionnement inférieure ou égale à 5 000 € et œuvrer pour le développement de la vie associative sur la Commune du Tampon,

Considérant le montant de la dépense validé par le Conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2023 (délibération n° 19-20231216) qui a été évaluée à 6 992 € (six mille neuf cent quatre-vingt-douze euros) et correspondant aux cinq dossiers retenus,

Considérant qu'après analyse et contrôle des documents fournis par les trois autres associations retenus comprenant le calendrier officiel des compétitions, le nombre de personnes participantes à chaque compétition et les notes de prix et/ou factures des déplacements effectués,

**Le Conseil municipal,
réuni le lundi 8 avril 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

- Article 1** L'attribution de subventions transports aux associations retenus dont l'identité et le montant sont détaillés dans le tableau ci-joint. Elles seront versées en une seule fois dès les formalités administratives accomplies,
- Article 2** La charge liée à l'attribution des subventions transport sera imputée au chapitre 65, compte 6574 du budget de la collectivité de l'exercice en cours pour un montant total de 5 942 € (cinq mille neuf cent quarante-deux euros). Ainsi, la dépense globale liée à l'attribution des subventions transports 2023 pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 2023, toutes associations confondues s'élève à 12 934 € (douze mille neuf cent trente-quatre euros),
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

SUBVENTION DE TRANSPORT 2023	
ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES
<p style="text-align: center;">ASSOCIATION SPORTIVE POUR PERSONNES HANDICAPEES DU TAMPON (ASPHT) Président : Léon GRONDIN Siège : Bloc 74 rue Frédéric Badré SIDR Araucarias 97430 Le Tampon <i>Activité : Handisport</i></p>	<p>5 095 € (cinq mille quatre-vingt-quinze euros)</p>
<p style="text-align: center;">PETANQUE CLUB 17EME Président : Jean Marc MUSSARD Siège : 24 chemin des canas 97418 La Plaine des Cafres <i>Activité : Pétanque</i></p>	<p>770 € (sept cent soixante-dix euros)</p>
<p style="text-align: center;">OMNISPORTS TAMPON BOXE ET SANTE (OTBS) Président : Edvin LAURENT Siège : 106 chemin Stéphane 97430 Le Tampon <i>Activité : Boxe française</i></p>	<p>77€ (soixante-dix-sept euros)</p>
TOTAL:	<p>5 942 € (cinq mille neuf cent quarante-deux euros)</p>